

J'espère que ces renseignements seront utiles au Comité.  
Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

*Stanley H. Hartt*

Stanley H. Hartt

On point 33 du rapport, on recommande au ministre des Finances d'envisager la possibilité d'attribuer une priorité à l'évaluation des mesures fiscales d'occasions spéciales de cas d'évitement. Il est de notre intention de s'occuper de ces mesures fiscales examinées par la Division de l'évaluation des mesures fiscales pour voir si elle peut servir à favoriser l'évitement. Je suis sûr que vous serez intéressé par ces constatations. Les mesures fiscales d'occasions spéciales sont des dispositions à cet égard. Elles ont été étudiées dans le rapport que vous avez fait parvenir le 5 novembre dernier, bien que je puisse vous soumettre d'autres exemples de dispositions de ce genre. Au point 34, on demande de faire rapport sur l'évaluation des méthodes de contrôle appliquées au dossier des déclarations dans le rapport des cas. Je dirais qu'il y a eu un développement dans ce plan institutionnel, en ce qui concerne les renseignements.

Le point 35 du rapport mentionne les renseignements de l'Administration des Revenus Canada sur les déclarations. J'espère que ces renseignements seront utiles au Comité. Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

